

24 août 2021



# FDC66 > Newsletter #96



> Une nouvelle génération s'investit dans les ACCA

> G-ACCA, le logiciel développé par la FDC66, trouve son public

> Contribution territoriale : encore un peu de pédagogie... et mise au point.



La relève à l'ACCA de Salses - Armand Spinelli

**Appel du Président Jean-Pierre SANSON à se mobiliser le 18 septembre prochain pour défendre toutes les chasses !**

**Une réunion de coordination de tous les Présidents des FDC d'Occitanie aura lieu ce jeudi 26 août**

***”J’invite les chasseurs des Pyrénées-Orientales, quels que soient leurs modes de chasse, à se préparer à se mobiliser le 18 septembre prochain.”***

**Jean-Pierre SANSON**

## **COMMUNIQUÉ DE LA FDC66**

**” Suite aux récentes décisions du Conseil d’Etat qui ont annulé les arrêtés ministériels autorisant la pratique de chasses traditionnelles de nombreux appels à manifester sont lancés sur l’ensemble du territoire. Tout particulièrement à Amiens et, plus près de chez nous à Mont-de-Marsan le 18 septembre 2021.**

**Ne nous y trompons pas :**

**Les chasses traditionnelles aujourd’hui, d’autres modes de chasse demain et ... la suppression de notre passion à court terme ! ...**

**Le risque est prégnant !**

**Cette situation est Inadmissible et intolérable !**

**Une réunion régionale des Présidents de Fédération est prévue le 26 de ce mois. Celle ci nous permettra de finaliser et harmoniser régionalement notre participation à cette journée.**

**J’invite donc les chasseurs des Pyrénées orientales, quels que soient leurs modes de chasse, à se préparer à se mobiliser le 18 septembre prochain.**

**Je vous communiquerai dans les prochains jours les modalités d’organisation de cette journée de protestation. ”**

**Jean-Pierre SANSON - Président Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Orientales**



# #1. ACCA de SALSES et de ST PAUL DE FENOUILLET : les jeunes prennent la main.

Oui, la chasse reste vieillissante, oui, le nombre de licenciés a du mal à remonter la pente... Mais ici ou là, une nouvelle génération commence à émerger et décide de prendre ses responsabilités au sein de leur ACCA.

Rencontre avec le nouveau Président de l'ACCA de St Paul de Fenouillet et le nouveau secrétaire de l'ACCA de Salse.

**Baptiste BOURREL**, 33 ans, est aujourd'hui l'un des plus jeunes présidents d'ACCA du département.

C'est le 9 juillet dernier que Baptiste a pris ses responsabilités pour devenir Président de l'ACCA de Saint Paul de Fenouillet, sans aucune autre expérience que sa passion, développée, tout jeune, en suivant les traces de son grand-père et de son père.

Dans un univers cynégétique sous tension, entre les attaques de ses opposants et la pression de la gestion des dégâts, Baptiste a un atout dans sa manche : il est aussi viticulteur.

Une double casquette pour mieux appréhender des enjeux qui obligent agriculteurs et chasseurs à agir solidairement pour conserver un "art de vivre rural" en danger.



De gauche à droite :

**Baptiste BOURREL**, Président et **Maxime CASE**  
vice-président de l'ACCA de Saint Paul de Fenouillet  
... et Punch.. sur la table!

**Comment se retrouve-t-on propulsé Président d'ACCA, à 33 ans, sans avoir jamais eu d'expérience particulière au sein d'une telle structure?**

**Baptiste Bourrel** > C'est toujours un mélange de circonstances, d'événements. Les choses se présentent et vous devez faire le choix, ou pas, de prendre vos responsabilités pour défendre votre passion. Je me suis tourné vers les gens du village pour voir s'il y avait moyen de former une bonne équipe. C'était mon préalable. 9 personnes ont répondu présentes et parmi eux, on a trouvé notre vice-président Maxime CASE qui a 20 ans et Yann GARCIA, notre secrétaire qui a 25 ans.

**La chasse est aussi affaire de mémoire, de transmission...**

**Baptiste Bourrel** > C'est justement pour cela que je voulais une équipe équilibrée avec des anciens, des quarantenaires et des jeunes. Mon seul regret est de ne pas avoir pu convaincre des femmes de nous rejoindre, mais je ne désespère pas. Mais l'équilibre vaut aussi par la représentativité des personnes. Un propriétaire, non chasseur, est au bureau; j'en espérais 2 de plus. Il aide à faire le lien avec le monde agricole, même si déjà ma position de viticulteur me permet de comprendre parfaitement les enjeux des 2 parties.

**Comment tenez-vous les 2 bouts de la chaîne? Vous devez être parfois écartelé?**

**Baptiste Bourrel** > Il faut beaucoup d'écoute et faire les choses intelligemment. La bêtise est assez bien répartie dans l'espèce humaine et si on se contente de compter les points des 2 côtés ça ne mène à rien. Je crois que l'effort que l'on demande aux chasseurs n'a jamais été aussi intense. En ce moment, avec les fortes chaleurs, il faut se lever à 4h du matin pour espérer pouvoir chasser 2 ou 3 heures sans mettre en danger nos meutes. Et cela va devoir durer jusqu'aux vendanges! Ce n'est plus vraiment de la chasse et je comprends l'épuisement physique et moral des puristes.

**C'est parce que vous êtes vous-même concerné directement par ces dégâts que vous tenez le coup??**

**Baptiste Bourrel** > Même en étant propriétaire c'est déjà très dur. Nous avons beaucoup de sangliers sur St Paul depuis 10 ans. Impossible de baisser la garde de juin jusqu'aux vendanges. Certains chasseurs n'ont pas toujours la notion du drame que provoquent les dégâts dans une exploitation. Les puristes ne comprennent pas toujours que l'on soit obligé de tirer les petits, les femelles. Il faut convaincre qu'il faut tout tirer, que ce sont des mesures de protection. Ils se retrouvent sous la pression des écolos, de la FDC qui veut des résultats et des propriétaires qui ont des dégâts... Ça fait beaucoup.

**On a l'impression, à vous entendre, qu'il n'y a pas d'issue?**

**Baptiste Bourrel** > Si justement. Déjà le dialogue, la volonté de travailler ensemble agriculteur et chasseurs est essentiel. Se faire confiance pour que les uns alertent rapidement et les autres interviennent vite. Et puis je pense qu'il faut changer les méthodes d'indemnisation, aider davantage à clôturer. Pas partout, mais au moins sur les secteurs les plus vulnérables, où il y a le plus de dégâts, à proximité des gros bois. J'ai clôturé 6ha sur mes terres : plus aucun dégât.

**On va vous reprocher de vouloir grillager tout le paysage...**

**Baptiste Bourrel** > Il s'agit de cibler les parcelles les plus attaquées. Ensuite on peut clôturer sans abîmer le paysage, laisser le passage libre avec "des systèmes canadiens". Mais il y a même un autre atout qu'on ne met pas assez en avant. Le sanglier est un terrible prédateur : petit gibier, serpent, lézard, toute la petite faune est en péril à cause de son expansion. Là où l'on a clôturé, on constate la renaissance de compagnie de perdreaux, de lapins, de tout un éco-système qui aide à la biodiversité.

**Viticulteur et chasseur, c'est la même passion pour défendre la qualité de votre territoire. À 33 ans, comment transmettez-vous ou expliquez-vous votre passion pour la chasse?**

**Baptiste Bourrel** > Je trouve mon plaisir dans la battue parce que j'y retrouve l'esprit d'équipe, l'amitié. Un peu comme une équipe de rugby amateur de village. Ensuite c'est la découverte et même la re-découverte tous les jours de la nature, avec les balades dans les bois, sans oublier un élément essentiel : le rapport à ses chiens. Il faut être chasseur pour vivre ce plaisir d'entendre la meute et de la voir travailler. Il n'y aurait pas cette obligation de prélèvement pour protéger les cultures, je serais tout à fait heureux en ne prélevant quelques sangliers de temps en temps dans l'année. Le tableau n'a rien à faire avec mon plaisir de chasser.

**Quel visage aura l'ACCA de Saint Paul sous votre présidence?**

**Baptiste Bourrel** > Je crois que nous avons les moyens de notre renouveau. Je voudrais renforcer les liens entre les chasseurs et le village. D'ici 4 ou 5 ans, j'espère que nous pourrons compter sur une quinzaine de villageois pour intégrer la battue et autant pour chasser le petit gibier. La transmission familiale est encore la voie la plus facile à emprunter pour rejoindre la famille cynégétique. Ensuite, nous devons être d'excellents gestionnaires. La loi nous fait porter sur les épaules énormément de responsabilités en terme de sécurité et de gestion. Mais bien heureusement, je sais pouvoir m'appuyer sur les conseils et le soutien de la Fédération pour devenir une ACCA exemplaire en la matière.



**La FDC66 accompagne les ACCA dans leur adaptation aux nouvelles exigences de gouvernance induites par la loi sur la chasse de 2020.**

**Ici, une session de formation pour les ACCA de Saint Paul et de Salses sur le logiciel de gestion créé pour la Fédération par Fernand Rull : G-ACCA**

**Armand SPINELLI a 38 ans.**

**Il chasse depuis l'âge de... 9 ans.**

**Déjà son grand-père était chef de battue puis Président de l'ACCA de Salses. C'est donc pour marcher sur ses traces que cet artisan a aujourd'hui accepté le poste de secrétaire.**

**Comment les anciens perçoivent-ils l'arrivée des plus jeunes aux postes de responsabilités des ACCA?**

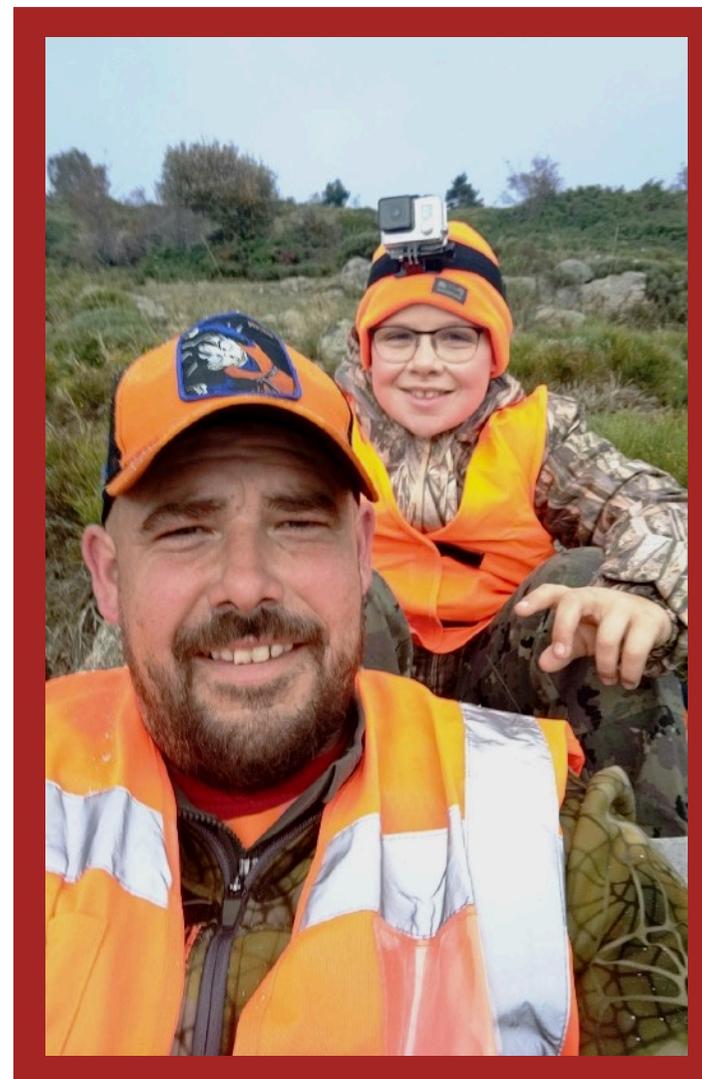
**Armand Spinelli >** Bonne question... on peut sentir parfois un peu de réticence au début. Mais très vite ils se rendent compte que l'on est là pour aider le collectif à évoluer dans un monde où il faut pouvoir s'adapter à de nouveaux outils, de nouvelles procédures. Ne serait-ce qu'en terme de nouvelles technologies, ils ont vite compris le bénéfice à s'appuyer sur la nouvelle génération. Notre vice-trésorier, Jean-Pierre Capdeville a 43 ans.. un jeune homme à l'échelle d'une vie cynégétique!

**Justement, comment attirer cette nouvelle génération à s'impliquer pour cette passion?**

**Armand Spinelli >** Ce n'est pas simple. Il y a beaucoup d'obstacles si vous n'avez pas la passion chevillée au corps, transmise par les anciens justement. La chasse n'est pas un loisir que l'on pratique comme si on allait faire un tour de VTT. Un des plus grands plaisirs du chasseur est sûrement de sortir avec son ou ses chiens. J'en ai 14! J'aime les élever, les voir grandir, travailler. C'est un investissement à temps complet! Combien de jeunes et même de moins jeunes s'engagent dans une passion qui demande autant d'investissement. Je parle de temps bien sûr, mais aussi d'argent.

**La chasse reste une activité qui coûte encore trop cher?**

**Armand Spinelli >** Et de plus en plus. Le coût d'entretien d'une meute voire d'un simple chien et de plus en plus important. Et comme nous devons chasser de plus en plus, cela ne cesse d'augmenter. Il faudrait vraiment aider les jeunes avec un tarif unique particulier.



**Armand SPINELLI, Secrétaire de l'ACCA de SALSSES avec son fils Dan - Une relève peut déjà en cacher une autre...**

### Quel chasseur êtes-vous?

**Armand Spinelli** > À 9 ans, j'ai suivi les traces de mon grand-père. Je chasse à l'approche le cerf et la biche sur Fontpédrouse et puis, bien sûr, le sanglier en battue. Là, souvent, il n'est plus trop question de plaisir. Nous avons maintenant un rôle de protecteur des cultures qui est devenu capital mais qui est éreintant. Dès que les agriculteurs appellent, on essaie bien d'intervenir. Mais on ne peut pas être partout. J'ai de plus en plus l'impression de me trouver comme un pompier devant un gigantesque incendie incontrôlable.

### Secrétaire, c'est une responsabilité plus lourde qu'avant depuis la dernière loi de la chasse?

**Armand Spinelli** > On a changé d'époque. Il faut aujourd'hui une grande rigueur de gestion et une traçabilité de tous les actes de l'ACCA. Heureusement que nous ne sommes pas laissés seuls face à ces évolutions. Je viens de suivre par exemple une formation sur G-ACCA, le logiciel développé par la FDC66 pour gérer les ACCA. C'est une sacrée aide, un très bon outil dédié à notre activité. Grâce à ce logiciel on peut gérer mieux et plus simplement la tarification des cartes par exemple. Et pour préparer nos futures Assemblées générales, on va vraiment se simplifier la vie. Mais l'outil reste un outil. C'est la rigueur de l'utilisateur qui fait la différence.

### Votre grand-père était Président de l'ACCA de Salses... vous y pensez?

**Armand Spinelli** > Oui bien sûr... un jour. Ce serait une belle histoire de transmission et de fidélité à ses valeurs.

**La semaine prochaine dans la news #97, les dernières infos sur l'ouverture de la nouvelle saison cynégétique**



## G-ACCA, un outil précieux pour faciliter la gestion de son ACCA

**Fernand RULL, vous êtes le créateur de ce logiciel de gestion adapté aux spécificités de gouvernance des ACCA. Vous êtes satisfait de son déploiement?**

Il s'implante tranquillement mais sûrement. Les gestionnaires d'ACCA s'y intéressent quand ils se trouvent confrontés aux nouvelles exigences de la réforme. Alors on a des poussées de "fièvre" où les demandes augmentent tout d'un coup.

### Les jeunes dirigeants y sont plus sensibles?

C'est certain que ce sont nos meilleurs ambassadeurs. Adopter un nouveau logiciel, changer d'application, c'est souvent leur quotidien. Ils voient très vite à quel point G-ACCA va leur simplifier la vie.

### Il est toujours gratuit?

Bien sûr. Il suffit de prendre contact avec la FDC66 et vous recevrez un lien pour le télécharger. La Covid nous a empêchés de déployer les diverses formations que nous avions prévues d'organiser. Alors aujourd'hui je réponds à la demande et je monte une session si des ACCA le souhaitent, comme St Paul de Fenouillet et Salses la semaine dernière.

### Le succès de G-ACCA dépasse les frontières départementales?

Et oui! 2 ACCA de l'Hérault en ont entendu parler et ont décidé de l'adopter. Un petit succès d'estime... (sourire)

# #2 Contribution territoriale... pédagogie et mise au point

Le Président Jean-Pierre SANSON a pris la plume, le 16 août dernier, pour clarifier une énième fois les enjeux de la CTSD. L'occasion d'une petite révision à la manière d'un devoir de vacances....

Perpignan, le 16 août 2021



Le Président,  
Jean-Pierre SANSON

A Mesdames, Messieurs les Président(e)s d'ACCA,  
d'AICA et représentants de chasses gardées

N/ réf. : Adm 2021. 103 – JPS/GT/CF  
Objet : Cotisation Territoriale Solidaire Départementale

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Certains d'entre vous interrogent les services de la Fédération quant aux modalités de paiement de la Contribution Territoriale Solidaire Départementale (CTSD).

En effet, vous êtes nombreux à être sollicités pour savoir si les chasseurs titulaires d'une validation nationale doivent s'acquitter de cette contribution.

Une information totalement erronée et diffamatoire véhiculée par certains esprits mal intentionnés relaye, à mauvais escient, l'idée que les termes de l'article L426-5 du Code de l'environnement exonèrent les chasseurs précités du paiement de la CTSD.

#### Article L426-5 Code environnement

[...] La fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs prend à sa charge les dépenses liées à l'indemnisation et à la prévention des dégâts de grand gibier. Elle en répartit le montant entre ses adhérents ou certaines catégories d'adhérents. Elle exige une participation des territoires de chasse elle peut en complément exiger notamment une participation personnelle des chasseurs de grand gibier, y compris de sanglier, une participation pour chaque dispositif de marquage ou une combinaison de ces différents types de participation. Ces participations peuvent être modulées en fonction des espèces de gibier, du sexe, des catégories d'âge, des territoires de chasse ou unités de gestion.

Tout adhérent chasseur ayant validé un permis de chasser national est dispensé de s'acquitter de la participation personnelle instaurée par la fédération dans laquelle il valide son permis.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de la phrase du premier alinéa surlignée en bleu, la participation des territoires est obligatoire.

Comme vous pourrez également le constater dans la suite du paragraphe (phrase surlignée en jaune) les fédérations peuvent mettre en œuvre une participation personnelle (timbre grand gibier) pour chaque chasseur.

Dans l'hypothèse où notre fédération aurait mis en place un timbre grand gibier (phrase surlignée en vert), cette participation personnelle ne serait pas due par les porteurs de permis ayant sollicité une validation nationale.

À l'analyse de la loi du 24 juillet 2019, la Fédération des Pyrénées-Orientales a, suite à de nombreuses réunions préparatoires, convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire le 21 février 2020. Celle-ci a validé à une très large majorité :

- l'instauration d'une Contribution Territoriale Solidaire Départementale pour tous les chasseurs
- l'instauration d'une Contribution Territoriale Responsables pour les territoires impactés par les dégâts
- la suppression du timbre départemental « grand gibier » et par voie de conséquence -en corrélation avec le permis national tout gibier- l'instauration d'un permis départemental tout gibier.

Je vous confirme donc que **tous les chasseurs, qu'ils soient titulaires d'un permis national ou départemental, quels que soient leurs modes de chasse, quelle que soit leur domiciliation, doivent s'acquitter de la CTSD d'un montant de 42 euros pour la saison 2021/2022.**

Cette contribution territoriale devant obligatoirement être prélevée, comme son nom l'indique, par les territoires, je vous demande expressément de ne pas attribuer de carte de membre de votre ACCA, AICA ou chasse gardée à tout chasseur qui ne s'acquittera pas auprès de vous (ou ne se sera pas acquitté auprès d'un précédent territoire de chasse) de cette contribution.

Je vous rappelle enfin que cette contribution mise en œuvre de par la loi relève des attributions de missions de service public qui engagent la responsabilité des fédérations départementales et de leurs adhérents territoriaux et chasseurs individuels.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les plus cordiales.

Fédération Départementale des Chasseurs  
des Pyrénées Orientales  
47, avenue Girardoux  
BP 91021 - 65101 PERPIGNAN CEDEX  
Tél. 04 68 08 21 41 - Fax 04 68 08 21 42  
SIRET 776 160 038 00035 - APE 913 E

Le Président,  
Jean-Pierre SANSON

# L'IMAGE DE LA SEMAINE

**Plaque apposée en hommage à René GAURENNE, Président de l'AICA Grand Conflent et décédé récemment.**

**La cérémonie a eu lieu en présence de la famille, de ses amis chasseurs, du Président de la FDC66, Jean-Pierre SANSON et de madame le maire, conseillère départementale, Edith PERAL**



Cette newsletter est distribuée par mail, intranet et sur les réseaux sociaux de la FDC66.

Elle présente une information vérifiée par sa Direction et ses Techniciens.

Elle est garantie sans "Fake News" ni polémiques stériles.

Merci de la partager largement sur vos réseaux pour contribuer au rayonnement d'une image juste et positive de la chasse.

**"Promotion ouverture pour le mois de septembre Faisans à 9€TTC livrés".**



**ELEVAGE DE GIBIER  
« MAS CAN JORDI »**



**Perdrix rouge pure  
Certification ANTAGENE**

**Un service à domicile  
Une garantie de qualité**

**FAISAN COMMUN : 11,85 €  
PERDRIX ROUGE : 88€ la compagnie  
CAILLE DES BLES : 3,5 € pièce**



**LIEVRES – LAPINS DE GARENNES**



65 route de montalba  
66130 Ille sur Têt  
Sous contrôle vétérinaire agréé N° 6672  
TEL : 0468842295 Mobil :0614531371  
Site internet : <http://jordipacouil.wixsite.com/mas-can-jordi>

# Fédération Départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales

Président  
Jean-Pierre SANSON

Directeur  
Gilles TIBIÉ  
fdc66@fdc66.fr

FDC66 - News #91  
Conception  
KProD

